



Municipalité de

Saint-Stanislas

1302, rue Principale, Saint-Stanislas Côté Champlain QC G0X 3E0 Téléphone : 819-840-0703 Télécopieur : 418-328-4121

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-04

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 753 700 \$ POUR ASSUMER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-GÉRARD

Résolution 2023-02-20

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Stanislas désire réaliser des travaux de mise à niveau des infrastructures de la rue Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux de mise à niveau des infrastructures de la rue Saint-Gérard soit estimé à 1 753 700 \$ selon l'estimation détaillée préparée par Nicolas Grandisson, ingénieur, et Marie-Claude Jean, directrice générale de la Municipalité, en date du 25 janvier 2023, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A et B »;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2023-04 ait dûment été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 06 février 2023;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion relatif au règlement 2023-04 ait dûment été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 06 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Alain Déry et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte le règlement numéro 2023-04 décrétant un emprunt de 1 753 700 \$ pour assumer les coûts relatifs aux travaux de mise à niveau des infrastructures de la rue Saint-Gérard et ce, sans changement.

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Autorisation de dépense

Le conseil est, par le présent règlement, autorisé à dépenser une somme de UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE SEPT CENTS dollars (1 753 700 \$) afin d'effectuer des travaux de mise à niveau des infrastructures de la rue Saint-Gérard et ce, tel que décrit à l'estimation détaillée préparée par Nicolas Grandisson, ingénieur chez *Pluritec Ingénieurs-conseils* et Marie-Claude Jean, directrice générale de la Municipalité, en date du 25 janvier 2023, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A – Estimation Pluritec Ingénieurs conseils et B – Estimation totale ».

ARTICLE 3 Description des travaux

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de mise à niveau sur la Saint-Gérard, lesdits travaux se détaillant comme suit :

- Remplacement de conduites d'égout pluvial sur une longueur de 694 mètres;
- Raccordements à l'égout pluvial au nombre de 23;
- Remplacement de la conduite d'aqueduc sur une longueur de 532 mètres;
- Remplacement de poteaux d'incendie au nombre de 3;

- Raccordements à la conduite d'aqueduc au nombre de 23;
- Réfection de la chaussée sur environ 4 970 m²
- Réfection et aménagement des terrains privés;

le tout, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Nicolas Grandisson, ingénieur chez *PLURITEC LTÉE*, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A – Estimation Pluritec Ltée ».

ARTICLE 4 Autorisation d'emprunt

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt n'excédant pas UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE SEPT CENT dollars (1 753 700 \$), remboursable en vingt (20) ans.

ARTICLE 5 Solde disponible du règlement d'emprunt fermé 03-2011

Afin de financer la partie de la dépense liée au secteur aqueduc, le conseil est autorisé à utiliser le solde disponible du règlement 03-2011 pour un montant de cent cinq mille trois cent cinquante-huit dollars (105 358\$).

ARTICLE 6 Appropriation

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Municipalité de Saint-Stanislas approprie :

- **Au secteur aqueduc** : seize pour cent (16 %) ou deux cent quatre-vingt-cinq mille cinquante-sept dollars (285 057 \$) de la dépense au secteur aqueduc;
- **À l'ensemble du territoire** : quatre-vingt-quatre pour cent (84 %) ou un million quatre cent soixante-huit mille six cent quarante-trois dollars (1 468 643 \$) à l'ensemble du territoire.

ARTICLE 7 Remboursement de l'emprunt

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt :

- **Dépense liée au secteur aqueduc** : une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles situés dans le secteur aqueduc d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur;
- **Dépense liée à l'ensemble du territoire** : une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles situés sur le territoire d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 8 Affectation

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, et plus particulièrement la subvention à recevoir du programme de la taxe sur l'essence Canada Québec (TECQ) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 9 Excédent d’affectation

S’il advient que le montant d’une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l’affectation s’avérerait insuffisante.

ARTICLE 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière/trésorière

Luc Pellerin
Maire

Présentation :	06 février 2023
Avis de motion :	06 février 2023
Adoption :	09 février 2023
Transmission au MAMH pour approbation :	14 février 2023
Approbation par le MAMH :	_____ 2023
Publication :	_____ 2023
Entrée en vigueur :	_____ 2023
Modifié par résolution # 2023-03-23	02 mars 2023

ANNEXE A

Municipalité de St-Stanislas
Réfection des infrastructures
Rue Saint-Gérard
Estimation 2023-01-24

PLURITEC

Dossier 20200356

Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant calculé
A) Rue St-Gérard					
1.0	GÉNÉRALITÉS				
1.1	Organisation, signalisation et sécurité du chantier (le montant de cet article ne doit pas dépasser 10 % du montant total hors taxes de la section Rue St-Gérard)	1	forfaitaire	100 000,00 \$	100 000,00 \$
1.2	Plans TQC (montant fixé par le propriétaire)	1	forfaitaire	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1.3	Temps d'attente pour équipe d'excavation	25	heure	600,00 \$	15 000,00 \$
1.4	Isolant rigide HI-60, quantités prévisionnelles	100	m²	40,00 \$	4 000,00 \$
	Sous-total article 1.0				121 000,00 \$
2.0	ÉGOUT PLUVIAL				
2.1	Conduite d'égout pluvial				
	a) 300 mm dia.	121	m. lin.	260,00 \$	31 460,00 \$
	b) 375 mm dia.	52	m. lin.	280,00 \$	14 560,00 \$
	c) 450 mm dia.	93	m. lin.	300,00 \$	27 900,00 \$
	d) 525 mm dia.	167	m. lin.	330,00 \$	55 110,00 \$
	e) 600 mm dia.	261	m. lin.	350,00 \$	91 350,00 \$
2.2	Regard-puisard d'égout pluvial				
	a) 900 mm	4	unité	5 750,00 \$	23 000,00 \$
	b) 1200 mm	2	unité	7 000,00 \$	14 000,00 \$
2.3	Regard d'égout pluvial 1200 mm	3	unité	6 750,00 \$	20 250,00 \$
2.4	Puisard 600 mm incluant branchement	6	unité	4 250,00 \$	25 500,00 \$
2.5	Branchement de service d'égout pluvial 150 mm dia.	23	unité	1 150,00 \$	26 450,00 \$
2.6	Aménagement de l'émissaire	1	forfaitaire	7 500,00 \$	7 500,00 \$
2.7	Inspection télévisée sur conduites et regards et inspection visuelle des puisards	1	forfaitaire	12 500,00 \$	12 500,00 \$
	Sous-total article 2.0				349 580,00 \$
3.0	CONDUITE D'EAU POTABLE				
3.1	Réseau d'eau potable temporaire	1	forfaitaire	40 000,00 \$	40 000,00 \$
3.2	Conduite d'eau potable 150 mm dia.	532	m.lin.	240,00 \$	127 680,00 \$
3.3	Vanne d'arrêt 150 mm dia. incluant bouche à clé	2	unité	3 500,00 \$	7 000,00 \$
3.4	Poteau d'incendie incluant vanne d'isolement et bouche à clé	3	unité	11 500,00 \$	34 500,00 \$
3.5	Branchement de service d'eau potable				
	a) 19 mm dia.	20	unité	1 400,00 \$	28 000,00 \$
	b) 38 mm dia.	1	unité	1 600,00 \$	1 600,00 \$
	c) 50 mm dia.	1	unité	1 800,00 \$	1 800,00 \$
	d) 75 mm dia.	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
3.6	Raccordement à l'existant	4	unité	4 000,00 \$	16 000,00 \$
3.7	Nettoyage, désinfection et essais d'étanchéité sur conduites	1	forfaitaire	7 000,00 \$	7 000,00 \$
	Sous-total article 3.0				285 580,00 \$

PLURITEC

Municipalité de St-Stanislas

Réfection des infrastructures

Rue Saint-Gérard

Estimation 2023-01-24

Dossier 20200356

Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant calculé
4.0	TRAVAUX DE VOIRIE				
4.1	Déblai de 2 ^e classe et disposition des rebuts	1	forfaitaire	92 000,00 \$	92 000,00 \$
4.2	Structure de chaussée rue résidentielle				
	a) Sous-fondation en matériaux granulaires MG 112, 575 mm	4 970	m²	23,00 \$	114 310,00 \$
	b) Fondation en pierre concassé MG 20, 200 mm	4 970	m²	12,00 \$	59 640,00 \$
	c) Revêtement en enrobé bitumineux couche unique ESG-14, 75 mm PG 58H-34	915	t.m.	145,00 \$	132 675,00 \$
4.3	Structure de chaussée pour raccordement MTQ				
	a) Sous-fondation en matériaux granulaire MG 112, 600 mm	255	m²	24,00 \$	6 120,00 \$
	b) Fondation en pierre concassé MG 20, 300 mm	255	m²	18,00 \$	4 590,00 \$
	c) Enrobé bitumineux, couche de base, ESG-14, 60 mm PG 58H-34	37	t.m.	160,00 \$	5 920,00 \$
	d) Enrobé bitumineux, couche de surface, ESG-10, 50 mm PG 58H-34	31	t.m.	160,00 \$	4 960,00 \$
4.4	Réfection et aménagement				
	a) Pierre concassée MG 20, 300 mm	510	m²	25,00 \$	12 750,00 \$
	b) Revêtement en enrobé bitumineux couche unique ESG-10, 50 mm (122 kg/m²) PG 58H-34	1 180	m²	60,00 \$	70 800,00 \$
	c) Revêtement en béton de ciment, 150 mm d'épaisseur avec treillis	20	m²	175,00 \$	3 500,00 \$
	d) Engazonnement par plaques, incluant terre végétale 150mm d'épaisseur	5 475	m²	16,00 \$	87 600,00 \$
	e) Ensemencement hydraulique, incluant terre végétale 150mm d'épaisseur	2 275	m²	9,00 \$	20 475,00 \$
	f) Empierrement 100-200mm, incluant membrane géotextile	4	m²	100,00 \$	400,00 \$
4.5	Bordure de béton coulée en place	20	m. lin.	125,00 \$	2 500,00 \$
4.6	Trottoir de béton incluant fondation	15	m²	150,00 \$	2 250,00 \$
4.7	Marquage de la chaussée	1	forfaitaire	3 500,00 \$	3 500,00 \$
4.8	Dos d'âne allongé	2	unité	3 500,00 \$	7 000,00 \$
	Sous-total article 4.0				630 990,00 \$
	Sous-total - Rue St-Gérard				1 387 150,00 \$
	TOTAL DE L'ESTIMATION				1 387 150,00 \$
	Imprévus (10%)				136 715,00 \$
	Frais de contingences (10%)				136 715,00 \$
	Total des frais				1 640 580,00 \$
	T.P.S. (5%)				82 029,00 \$
	T.V.Q. (9,975%)				163 647,86 \$
	GRAND TOTAL				1 886 256,86 \$

Nicolas Hing.

2023-01-25

ANNEXE B
Estimation totale

Estimation des coûts

Travaux	1367 150 \$
Honoraires professionnels (estimé 10%)	136 715 \$
Imprévus (estimé 10%)	136 715 \$
Taxes nettes (0.049875)	81 824 \$
Frais de financement (estimé 10%)	136 715 \$
Total	1 859 119 \$
Appropriation au surplus de financement règlement fermé 03-2011	(105 358) \$

Total à emprunter	1 753 761 \$
--------------------------	---------------------